

GENRES PLURIELS ASBL

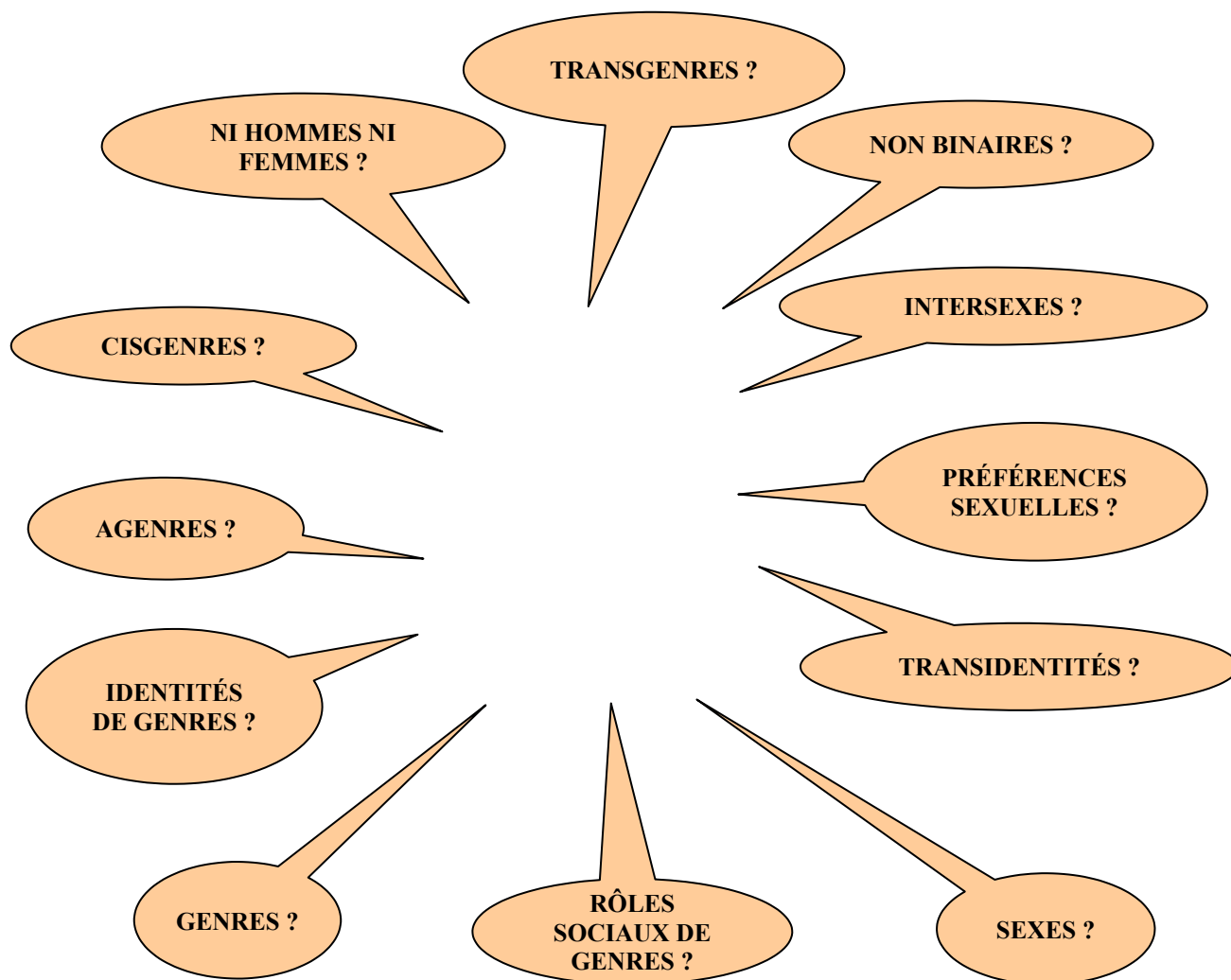


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Table des matières

PRÉSENTATION DE GENRES PLURIELS	2
1. Renseignements concernant l'association	3
2. Nos objectifs	4
3. Nos revendications	5
4. Nos principes	12
5. Nos moyens	13
6. Nos partenaires	15
COMPTE-RENDU DES PROJETS ET ACTIVITÉS 2023	18
1. Projet « Trans* j'avance pour une diversité des genres »	19
2. Projet « Santé Trans*/Inter* spécifiques : accessibles à tou·te·s »	22
3. Festival « Tous les genres sont dans la culture »	25
4. Sorties culturelles	27
STATISTIQUES	28
SUPPORTS D'INFORMATION	30
COMMUNICATION	32
FINANCES	38
AVEC LE SOUTIEN DE...	41

Présentation de Genres Pluriels



1. Renseignements concernant l'association

NOM	Genres Pluriels
FORME JURIDIQUE	ASBL
N° ENTREPRISE	0892.826.107
RÉFÉRENCE PUBLICATION MONITEUR BELGE	10120265 (date : 16/10/2007)
ADRESSE SIÈGE SOCIAL	Rue des Grands Carmes, 20-22 – 1000 Bruxelles
TÉLÉPHONE (général)	+32 (0)487/63 23 43
TÉLÉPHONE (administration)	+32 (0)485/51 96 62
MAIL	contact@genrespluriels.be
WEB	https://www.genrespluriels.be/
FACEBOOK	https://www.facebook.com/genres.pluriels
	https://www.facebook.com/groups/247381455295263
TWITTER	https://www.instagram.com/genres.pluriels
	https://www.youtube.com/genrespluriels
	https://www.linkedin.com/company/genres-pluriels/
COMPTE BANCAIRE	Banque Triodos SA Boulevard Baudoin 31 – 1000 Bruxelles IBAN : BE94 5230 8026 1414 BIC : TRIOBEBB
COMPTABLE	Deg & Partners Consulting SCRL Rue Waelhem, 68 – 1030 Bruxelles

Composition de l'association : en date du 31 décembre 2024, Genres Pluriels comprend **67 membres au total en ordre de cotisation.**

Membres fondat-eur-ric-e-s : Londé NGOSSO, Max NISOL, Tanguy PINXTEREN

Conseil d'administration 2024 : Léa BONI, Max NISOL, Maxence PAQUOT, Tommye RITTER, Aurel WERLER

Le Conseil d'administration se réunit tous les deuxièmes mercredis du mois, de 18h30 à 21h30 au Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes à Bruxelles et/ou en visioconférence.

Les statuts de l'association peuvent être téléchargés sur notre site Internet, rubrique « Présentation ». Référence de la publication des statuts au Moniteur belge : 10120265.

Les salarié-e-s de Genres Pluriels en 2024 : Léa BONI, Aurore DUFRASNE, Alysson HUSSIN, Zélie HUVELLE, Virginie LARDINOIS, Max NISOL, Maxence PAQUOT, Léa QUERTINMONT, Ambre VINCHON, Aurel WERLER.

En date de l'Assemblée générale du 5 juillet 2025, l'équivalent de 2,5 ETP n'a pas pu être renouvelé par rapport à 2024, en raison du manque de financements publics.

2. Nos objectifs

2.1 Soutien des personnes transgenres et intersexuées

Le constat ayant conduit à la fondation de l'association en 2007 était le suivant : l'absence de structure de soutien des personnes transgenres et intersexuées à Bruxelles et en Belgique francophone, et les grandes difficultés d'accès à des soins de santé respectueux. La création d'une telle structure revêtait une importance vitale pour de nombreuses personnes en demande.

L'objectif premier de Genres Pluriels est d'offrir aux personnes transgenres et intersexuées, et à leur entourage, un soutien adapté, diversifié et de qualité, dans un climat de respect et d'écoute. Parmi les moyens mis en œuvre figurent des accueils individuels, des permanences mensuelles, des groupes de parole, divers ateliers.

Les personnes transgenres et intersexuées peuvent s'adresser à l'association pour recevoir des informations, un soutien psychosocial, un accompagnement psychothérapeutique et sexologique, et une aide par rapport à différentes démarches.

2.2 Visibilisation, sensibilisation, information, formation, offre d'expertise

Nous constatons que le public est largement sous-informé ou méinformé de l'existence et des réalités des personnes transgenres et intersexuées. Cette ignorance est à l'origine de préjugés, de stigmatisations et de discriminations. Elle peut conduire à des actes de haine et de harcèlement.

L'accueil des personnes transgenres et intersexuées par les professionnel-le-s est mauvais ou pour le moins très inadapté dans tous les domaines de la vie sociale, se traduisant par des discriminations intolérables dans les administrations, l'emploi, l'enseignement, l'accès aux soins de santé, au logement,...

Aussi, nous estimons qu'il est indispensable de mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'information et de formation à destination non seulement du grand public, mais aussi des professionnel-le-s de tous les secteurs de la société, aussi bien publics que privés.

2.3 Dépathologisation des transidentités et des intersexuations

Le retrait des transidentités de la liste des maladies mentales (« DSM » de l'American Psychiatric Association et « CIM » de l'Organisation Mondiale de la Santé) est fondamental, et a été effectué par l'OMS en 2019.

De même, la dépathologisation des variations des caractéristiques sexuées au sein des lignes directrices, des protocoles et des classifications médicales telles que la « CIM » de l'OMS, sera le point de départ de l'accès aux droits fondamentaux des personnes intersexuées.

2.4 Accès aux soins de santé respectueux et non-discriminants

De façon générale, l'accès à tous les soins de santé, généraux et spécifiques, doit être amélioré. L'accueil des personnes transgenres et intersexuées par le corps (para-)médical est souvent dévalorisant et pathologisant, allant parfois jusqu'au refus de soins. Les professionnel-le-s des secteurs psycho-médico-sociaux doivent être formé-e-s afin de pouvoir accueillir et prendre en charge adéquatement les personnes transgenres et intersexes, dans le respect de leur identité, de leur vie privée, de leur point de confort et du droit du patient.

2.5 Amélioration du cadre législatif (respect des droits humains, autodétermination)

Nos actions visent à mettre en application la nouvelle loi de 2017 relative au changement d'état civil pour les personnes transgenres, et à améliorer le cadre législatif dans les domaines des intersexuations, des remboursements des soins de santé, de l'encadrement des pratiques médicales et pour le retrait total de l'injonction à la psychiatrisation des jeunes personnes transgenres.

2.6 Changer les mentalités

Les résistances persistent dans les mentalités. La transphobie et l'interphobie trouvent leurs origines dans notre éducation, dans notre culture, dans nos racines religieuses et nos superstitions, dans la répartition binaire des rôles entre hommes et femmes. Ce binarisme se manifeste non seulement dans les représentations individuelles, le discours, le langage et les stéréotypes qu'il véhicule, mais aussi dans les actes et les intentions des institutions. Il est source de discriminations, d'exclusion, voire de violence. Il pousse de nombreuses personnes transgenres et intersexuées à dissimuler leur identité et/ou leur corporalité et à vivre dans le déni et l'isolement.

Combattre les discriminations n'est pas simplement une question de législation, mais relève aussi d'une volonté politique de faire évoluer les mentalités, d'instaurer une société progressiste et ouverte à la diversité des identités humaines et culturelles, et des corporalités, en partenariat avec les associations et autres organisations non gouvernementales.

3. Nos revendications

Les objectifs et les actions de Genres Pluriels s'appuient sur le cadre de revendications suivant :

- La fin des mutilations et traitements non consentis sur les personnes intersexuées
- La dépsychiatriation et la dépathologisation des transidentités et des intersexuations
- L'amélioration de l'accès aux soins de santé pour les personnes transgenres et intersexuées
- L'utilisation de terminologies respectueuses
- La poursuite de l'amélioration du cadre législatif (dont la [loi du 25 juin 2017 réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres en ce qui concerne la mention d'une modification de l'enregistrement du sexe dans les actes de l'état civil et ses effets](#))
- Une véritable politique institutionnelle de sensibilisation aux questions transidentitaires et intersexes

Nous nous référons principalement aux textes fondateurs (belges, européens et internationaux) suivants :

- [Constitution belge](#) (articles 10, 11, 22, 22bis)
- [Loi belge du 22 août 2002 relative aux droits du patient](#)
- [Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination](#)
- [Code pénal belge](#) (articles 398, 399, 400, 405bis, 405quater, 409)
- Cour constitutionnelle ([arrêt 99/2019 demandant de réaliser l'égalité entre les sexes et les genres](#))¹
- Rapport [« Être une personne transgenre en Belgique – Dix ans plus tard »](#) de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, dont certains des termes utilisés dans cette étude
- [Résolution 2018/2878](#) du parlement européen sur les droits des personnes intersexes
- [Convention Européenne des Droits de l'Homme](#) (principe d'égalité, non discrimination) (articles 3, 4, 14, 8)
- [Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne](#) (articles 3, 20, 21)
- [Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant](#) (articles 3, 12, 24)
- [Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine](#) (articles 5, 6, 10)
- [Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (Convention d'Istanbul – articles 38, 39)
- [Principes de Jogjakarta](#)
- Recommandations du Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe dans son rapport [« Droits de l'homme et personnes intersexes »](#)
- Recommandations du précédent Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe dans son rapport [« Droits de l'homme et identité de genre »](#)
- [Déclaration d'Helsinki](#), code d'éthique médicale²
- Rapport du Comité des Droits de l'Enfant (CRC) de l'ONU sur la Belgique³ (28 février 2019)
- Rapport du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU sur la Belgique⁴ (6 décembre 2019)
- Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU sur la Belgique (26 mars 2020)
- Rapport de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sur la Belgique (CEDAW/C/BEL/CO/8 du 1^{er} novembre 2022)

En Belgique, il apparaît que les personnes transgenres, parfois encore désignées comme « transsexuelles » dans le jargon psychiatrique et juridique, se voient refuser la possibilité d'adopter sans contrainte l'identité de genre qu'elles ont librement choisie.

En effet, le milieu médical – et celui de la psychiatrie en particulier – interprète généralement tout écart par rapport au modèle genré normatif homme/femme, fondé sur la représentation binaire de la sexualité procréative humaine, comme une menace pour l'ordre social.

1 Cfr. <http://www.genrespluriels.be/La-cour-constitutionnelle-suit-notre-position-la-loi-trans-doit-etre-adaptee>

2 Cfr. OMS "Stratégie mondiale visant à empêcher le personnel de santé de pratiquer des mutilations sexuelles féminines"

3 Cfr. <https://www.genrespluriels.be/Reprimande-des-Nations-Unies-contre-Belgique-IGM>

4 Cfr. <http://www.genrespluriels.be/2eme-Reprimande-des-Nations-Unies-a-l-egard-de-la-Belgique-concernant-les>

Aussi remarquons-nous que les personnes qui rencontrent des difficultés à vivre leur identité de genre, et qui sollicitent un suivi auprès des « équipes de genre », se voient rapidement enrôlées dans des processus de normalisation visant à leur assigner un genre bien défini, homme ou femme uniquement, et stéréotypique. Cette situation oblige certaines personnes à simuler le genre attendu, parfois au prix de la négation de leur identité transgenre.

La représentation médiatique des personnes transgenres et intersexuées demeure quant à elle imprégnée de stéréotypes et de clichés. Même si elle se veut plus bienveillante que par le passé, son approche quasi systématiquement sensationnaliste, qui ne reflète pas la diversité des personnes et des parcours de vie, contribue à entretenir les préjugés.

Les transidentités sont par ailleurs sous-représentées dans les politiques institutionnelles de lutte contre les discriminations. Or il est avéré que les personnes transgenres sont particulièrement exposées aux discriminations dans leur vie quotidienne : difficultés d'accès aux services publics, aux différentes administrations, aux soins de santé de base ; non respect de la vie privée et incessantes tracasseries dans les commerces, les banques, les hôpitaux, les mutuelles, les transports en commun, etc., à cause de leurs papiers d'identité et autres documents officiels non adaptés à leur situation de transition ; refus de leur prénom social ; utilisation d'une civilité inopportune ; obligation de mentionner le « sexe » sur des formulaires, etc.

Comme on le constate, les préjugés et discriminations qui s'exercent à l'encontre des personnes transgenres se traduisent par des difficultés considérables dans des domaines fondamentaux tels que l'accès à la santé, au travail, à l'éducation, au logement, aux services administratifs.

Les personnes transgenres sont en conséquence particulièrement exposées à la précarité, comme l'ont montré notamment les résultats de l'étude « *Être transgenre en Belgique* » (2009), conduite par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), et reconduite en 2018 (rapport « *Être une personne transgenre en Belgique – Dix ans plus tard* »). La précarisation est évidemment exacerbée dans le cas des migrant-e-s ou demandeur-euses d'asile transgenres, ainsi que des détenu-e-s en prison. L'exclusion et l'isolement sont ainsi le lot de bien des personnes transgenres.

Par ailleurs, il est aujourd'hui urgent d'établir un cadre juridique de protection des droits fondamentaux des personnes intersexuées en adaptant la législation afin que la Belgique se conforme à ses obligations internationales.

Les enfants et mineur-e-s intersexué-e-s sont soumis-e-s en Belgique à des procédures médicales de normalisations alors qu'ils sont en bonne santé. En effet, ces traitements chirurgicaux comme des mutilations génitales, et/ou hormonaux, ne sont la plupart du temps pas justifiés par des impératifs médicaux, sont exercés sans consentement autonome et constituent dès lors une atteinte à l'intégrité physique, l'autonomie et l'auto-détermination des enfants et mineur-e-s intersexué-e-s.

Les personnes intersexuées subissent au quotidien des discriminations fondées sur leurs caractéristiques sexuelles, notamment, mais pas exclusivement, dans les domaines suivants : accès aux biens et aux services, relations de travail, protection sociale, accès à la justice, sport, asile et migration. Comme l'a rappelé le Parlement européen, il incombe aux États membres d'assurer une protection complète contre les discriminations.

Les personnes intersexes, leurs parent-e-s, leurs proches, les professionnel-le-s de la santé et la population dans son ensemble ne disposent pas d'informations suffisantes sur la situation des personnes intersexuées et, plus particulièrement, sur la nature, le degré d'urgence, la durée, la fréquence, les contre-indications, les effets secondaires et les risques inhérents aux procédures médicales de normalisation.

C'est pourquoi nous demandons :

Qu'au terme de *transsexuel-le*, soit préféré celui de *personne transgenre*.

Les termes *transsexualité*, *transsexualisme*, *transsexuel-le-s*, sont à proscrire. Il s'agit de dénominations idéologiques, pathologiques et discriminantes qui ne se réfèrent pas à des identités de genres et représentent une terminologie trompeuse. Le terme de *transsexualité* est hérité des discours psychiatriques et médicaux de la fin du 19^e siècle, époque qui ignorait les distinctions entre les notions de sexes, de genres, d'expressions de genres et de rôles sociaux de genres.

Ces terminologies périmées, reflet de la domination psychiatrique exercée sur un groupe humain donné, ne font que renforcer les préjugés et les discriminations à l'égard des personnes transgenres.

L'appellation transgenre est un terme coupole, inclusif de toutes les personnes transgenres binaires et non-binaires, et respectueux, qui a l'avantage de ne pas induire de confusion entre genre et sexe ou genre et sexualité, et de ne pas occasionner de stigmatisation.

Le retrait des transidentités de la liste des maladies mentales « DSM » de l'American Psychiatric Association.

La fluidité des genres doit être validée comme configuration psychique viable, non pathologique, et ne faire l'objet d'aucune thérapie systématique de réorientation vers un genre normé.

Les personnes transgenres qui sollicitent un soutien psychologique doivent être reconnues comme des personnes à part entière, et non comme des êtres immatures à reformater. Rappelons que les psychiatres sont là pour apaiser les souffrances de l'âme et non pour incarner les détenteurs de l'ordre symbolique.

Le respect de l'intégrité physique et mentale des personnes transgenres doit être replacé au centre de toute intervention psychiatrique, en dehors des enjeux théoriques, lesquels s'avèrent hautement spéculatifs par nature, et conduisent souvent à des aveuglements d'ordre idéologique.

Nous dénonçons l'hypocrisie d'un système où les personnes transgenres sont contraintes de falsifier leur vérité profonde en se conformant aux attentes des psychiatres pour se voir accorder l'autorisation de changer officiellement de genre et l'accès à leurs soins de santé transspécifiques.

De la même façon que l'OMS l'a fait en 2019 pour sa CIM-11, nous invitons l'APA à retirer les transidentités de la liste des maladies mentales dans le DSM.

La disparition des « protocoles officiels » et autres « standards de soins » exigés non plus par la loi belge sur le changement d'état civil, mais encore par les praticien-ne-s elleux-mêmes, et leur remplacement par un suivi de santé libre, pour celles et ceux qui le désirent, dans un climat de respect et d'écoute.

L'accès aux traitements hormonaux et aux chirurgies doit être facilité. Les personnes qui, éprouvant un questionnement par rapport au genre qui leur a été assigné à la naissance, souhaitent, par la voie des traitements hormonaux et/ou de la chirurgie, modifier leur apparence, ne devraient pas avoir à se justifier outre mesure, dès lors qu'elles ont pris connaissance des conséquences de leurs choix par des conseils éclairés de la part de professionnel-le-s compétent-e-s.

Les traitements hormonaux et la chirurgie ne doivent pas dépendre de protocoles médicaux et thérapeutiques standardisés, normatifs, interminables et humiliants, lesquels dépassent souvent de loin la demande d'aide initiale.

Les personnes transgenres doivent par ailleurs avoir accès à la procréation médicalement assistée, et le droit de pouvoir cryopréserver le sperme et les ovules.

Un système de remboursement équitable et cohérent des soins de santé transspécifiques doit être instauré. Enfin, le changement de « sexe enregistré » ne doit plus être un frein au remboursement de soins de santé genrés comme c'est le cas actuellement.

La poursuite de l'amélioration du cadre législatif belge (loi de 2017)

Au-delà des actuels changements de « sexe enregistré » et de prénom libres, gratuits et basés sur l'autodéclaration de la personne majeure, nous demandons la poursuite des améliorations législatives suivantes :

- Interdire les mutilations génitales et autres traitements médicaux de normalisation imposés aux personnes intersexuées.
- Prévoir le remboursement, par le régime public de sécurité sociale, de prestations telles que les traitements hormonaux, les chirurgies, la logopédie (féminisation ou masculinisation vocale), l'épilation faciale et le soutien psychologique.
- Permettre le remboursement, par le régime public de sécurité sociale, de prestations de soins médicaux genrés (exemples : gynécologiques/urologiques, de la poitrine/du torse), quel que soit le genre (« sexe enregistré ») administratif.
- Encadrer les pratiques médicales. Toute requête, de la part d'un-e médecin, d'une attestation de psychiatre pour l'accès à des traitements hormonaux, de la logopédie et/ou des chirurgies, doit être interdite par le législateur, et des sanctions à l'égard des contrevenant-e-s doivent être prévues.
- Cesser la psychiatrisation des mineur-e-s transgenres.

Personnes intersexuées : mettre fin à l'impunité

Le jeudi 11 février 2021, le parlement fédéral adoptait une résolution DOC 55 0043/008 concernant les personnes intersexuées. Les député-e-s demandent notamment au gouvernement fédéral de mettre en place un cadre législatif pour protéger l'intégrité physique des mineur-e-s intersexué-e-s en garantissant que leurs caractéristiques sexuelles ne seront pas modifiées sans leur consentement éclairé, sauf en situation d'urgence. Nous regrettons toutefois que la proposition de résolution DOC 55 0974/001 du 28 janvier 2020 n'ait pas été débattue à la Chambre. Celle-ci visait pourtant à garantir plus largement les droits fondamentaux des personnes intersexuées.

Le mercredi 7 février 2024, les député-e-s présent-e-s au parlement flamand ont voté à l'unanimité (tous partis politiques confondus) la résolution 1850 (2023-2024) nr.1 visant un meilleur soutien et de meilleurs soins pour les personnes intersexuées. Nous regrettons toutefois que la résolution flamande ne vise pas à garantir plus largement les droits fondamentaux des personnes intersexuées.

Non seulement, la résolution flamande utilise des terminologies irrespectueuses empruntées au monde médical, contredit la loi de 2002 sur les Droits des patients et pire encore favorise les équipes pluridisciplinaires en milieu hospitalier dont nous dénonçons depuis longtemps les exactions et les conflits d'intérêt. La résolution flamande a pris le parti de maintenir l'autorité médicale défaillante plutôt que réellement viser l'égalité des droits des personnes intersexuées.

Les enfants intersexué-e-s sont parfaits tels qu'ils sont !

Protéger l'intégrité corporelle des personnes intersexuées

Les personnes intersexuées ont droit à la liberté de disposer de leur corps et de leur destinée, quel que soit le diagnostic posé sur elles par la profession médicale. Elles doivent pouvoir prendre leurs propres décisions par rapport à leur intégrité corporelle, leur autonomie physique et leur autodétermination.

Nous nous opposons fermement aux interventions normalisatrices sur les enfants et autres mineur-e-s intersexué-e-s, a fortiori lorsqu'elles passent par des opérations chirurgicales lourdes pratiquées dès le plus jeune âge, qui se traduisent par une véritable mutilation des organes génitaux et qui entraînent, outre les dégâts esthétiques et les humiliations inhérentes aux traitements post-opératoires, un stress post-traumatique, la suppression de tout plaisir sexuel et des possibilités de procréation. Les mutilations génitales intersexes sont considérées comme des pratiques néfastes au même titre que les mutilations génitales féminines.

Nous demandons au gouvernement d'interdire et de sanctionner adéquatement les procédures médicales de normalisation imposées aux enfants et autres mineur-e-s intersexué-e-s et d'assurer aux personnes intersexuées qui ont subi des traitements dégradants et inhumains l'accès à des recours effectifs, y compris en levant les délais de prescription.

Les personnes intersexuées (ainsi que les parent-e-s de mineur-e-s intersexué-e-s) ont le droit à un consentement éclairé. Cela implique que la-e médecin soit tenu-e de présenter clairement tous les risques d'une conduite thérapeutique. En particulier, iel doit fournir l'information la plus complète, la plus neutre et la plus éclairée possible sur le caractère irréversible d'une intervention chirurgicale, ainsi que sur les éventuels traitements médicaux consécutifs.

Lorsqu'il n'y a pas de risque pour la vie de l'enfant intersexué-e, aucune intervention médicale ne doit être pratiquée.

Il est aujourd'hui urgent d'établir un cadre juridique de protection des droits fondamentaux, de l'intégrité physique, psychique et sexuelle ainsi que du droit à l'autodétermination des personnes intersexuées en adaptant la législation afin que la Belgique se conforme à ses obligations internationales.

Afin de garantir le droit des personnes intersexuées à la santé, à l'autodétermination et à l'intégrité corporelle, la Belgique devra créer des lois qui, explicitement :

- interdisent aux médecins et autres professionnel-le-s de santé de procéder à toute chirurgie ou autre intervention de « normalisation », « assignation » irréversible et non-urgente, à moins que la personne intersexuée ait fourni son consentement personnel, libre et pleinement informé
- établissent des sanctions juridiques adéquates pour les professionnel-les de la santé qui mènent toute intervention chirurgicale et/ou toute autre intervention irréversibles, non consenties et non urgentes
- mettent en place un groupe de travail indépendant composé à parts égales d'expert-es des droits humains, d'expert-es du vécu des personnes intersexuées, de professionnel-les psychosociaux-ales et d'expert-e-s médicaux non cliniques spécifiquement formé-es par le [Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge](#), pour examiner et réviser les protocoles de traitement. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, ce groupe de travail ne devrait pas être dirigé par des médecins responsables, ni par des chercheur-ses financées par les centres hospitaliers.
- établissent le droit à un soutien psychologique, avec des professionnel-les spécifiquement formé-es par le Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge pour travailler avec des personnes intersexuées
- prolongent la période de conservation des dossiers médicaux pour qu'elle dure au moins 40 ans
- étendent les délais de prescription en matière d'interventions chirurgicales et/ou autres interventions à au moins 20 ans, et les suspendent jusqu'à l'âge minimum de 21 ans de la personne concernée
- établissent la présence d'un tiers indépendant pour participer au processus, afin de garantir les principes du consentement
- établissent les obligations légales des professionnel-le-s de la santé de :
 - fournir des informations exhaustives à la personne au sujet du traitement, y compris sur les autres options médicales possibles et des détails sur les risques et les possibles conséquences et effets à long terme, sur la base des informations médicales les plus récentes
 - fournir des comptes-rendus détaillés de la consultation au/à la patient-e et à ses parents ou responsables légaux
- mettent fin au remboursement des mutilations génitales intersexes par les systèmes de santé public et privé

- garantissent que les règlements et les pratiques dans les secteurs public et privé ne contournent pas la législation et les dispositions nationales en matière de protection et de lutte contre la discrimination.

Protéger les personnes intersexuées contre la discrimination dans tous les domaines

La loi du 4 février 2020 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes inclut le critère des caractéristiques sexuées. Ce critère concerne les personnes intersexuées, dont les caractéristiques ne correspondent ni à celles d'un individu mâle ni à celles d'un individu femelle.

Le motif de « caractéristiques sexuées» doit :

- être explicitement inclus dans toutes les dispositions et la législation relatives à l'égalité de traitement et à la lutte contre la discrimination
- garantir une protection explicite dans les domaines de l'emploi, de l'accès aux biens et aux services, y compris au logement, et de la violence motivée par des préjugés
- garantir une protection explicite contre la discrimination dans les domaines de la protection sociale, y compris la sécurité sociale et les soins de santé, ainsi que des avantages sociaux, l'appartenance et la participation aux organisations de travailleurs et d'employeurs
- garantir que les délais de prescription tiennent compte de la durée nécessaire à la victime de discrimination pour se remettre de la discrimination.

Santé des personnes intersexuées

Nous demandons de réviser les classifications médicales nationales qui confèrent un caractère pathologique aux variations des caractéristiques sexuées.

Il faut établir/garantir:

- le droit d'accéder aux services de santé librement choisis et pris en charge, droit reconnu depuis 2002 par la loi [droits du patient](#) (article 6)
- le droit d'obtenir un traitement fondé sur les besoins physiques et le point de confort de la personne et qui n'est pas limité par l'enregistrement de sexe sur les documents officiels
- le droit au remboursement à vie de tout médicament nécessaire à la suite d'interventions chirurgicales et/ou autres interventions sur les caractéristiques sexuées d'une personne, par les systèmes nationaux de remboursement de l'assurance maladie
- le droit d'obtenir le remboursement de tout traitement, qui n'est pas limité par l'enregistrement de sexe des documents d'une personne
- le droit à des conseils et à un soutien psychologiques pour toutes les personnes concernées et leurs familles
- le droit des survivant-e-s de mutilations génitales intersexes (MGI) d'accéder à un traitement réparateur
- le droit d'accès au dossier médical.

Il faut prendre des mesures pour :

- inclure les questions intersexes dans tous les programmes de médecine et ceux du domaine de la santé
- inclure des informations positives et encourageantes sur l'existence des personnes intersexuées dans le matériel d'information à destination des futur-e-s parent-e-s
- exclure l'usage de diagnostics anténataux et préconceptionnels concernant la détection de possibles variations des caractéristiques sexuées, de tous les dispositifs aboutissant à la possibilité d'une interruption médicale de grossesse (IMG) encore nommé avortement thérapeutique.

Garantir une terminologie bienveillante concernant les personnes intersexuées

Il est primordial, afin d'aborder avec respect les intersexuations, de bien distinguer les concepts bienveillants de ceux qui oppressent les personnes intersexuées.

Termes à éviter : intersexualité, intersexisme, anomalie, (pseudo)hermaphrodisme, ambiguïté sexuelle, Troubles ou Désordre ou Différence du développement sexuel (TDS/DSD), aberration génétique, chimère, hirsutisme, malformations, incongruence, syndrome, etc.

Nous demandons au gouvernement d'utiliser des terminologies respectueuses et de réviser les classifications médicales nationales qui confèrent un caractère pathologique aux variations des caractéristiques sexuées, en vue de lever les obstacles qui s'opposent à l'exercice effectif des droits fondamentaux par les personnes intersexuées, y compris le droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint.

Utiliser des terminologies respectueuses : personnes intersexuées, intersexuations ou variations des caractéristiques sexuées

Mettre la sensibilisation aux questions transgenres et intersexes, ainsi que la formation des professionnel-le-s des différents secteurs au cœur des politiques institutionnelles de lutte contre les discriminations, en s'appuyant sur l'expertise des associations de terrain.

Afin de lutter contre les discriminations et les violences transphobes et interphobes, il est indispensable de mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'information et de formation à destination non seulement du grand public, mais aussi des professionnel-le-s de tous les secteurs, aussi bien publics que privés, notamment par le biais des programmes scolaires et cursus d'enseignement supérieur, ainsi que la formation continue.

Il faut également mettre en place une formation obligatoire fondée sur les droits fondamentaux au sujet des transidentités et des intersexuations à l'intention des professionnel-le-s travaillant dans les domaines suivants :

- santé, y compris médecins, sage-femmes, psychologues et autres professionnel-le-s travaillant dans le secteur de la santé (par exemple, personnel de réception), professionnel-le-s de la santé mentale et du soutien psychologique
- éducation
- police
- soins aux personnes âgées
- enseignant-e-s, travailleur-euses sociales-aux, psychologues scolaires et personnel scolaire
- syndicats et comités d'entreprise
- médecins et médecins d'entreprise

Dossier médical

Une difficulté majeure provient de l'absence d'étude systématique concernant les interventions médicales de toutes natures sur les personnes intersexuées, de la naissance à la puberté. La Loi sur les « Droits du Patient » précise que le dossier médical est accessible au/à la patient-e, à sa demande. Voir aussi la [Résolution 2018/2878 du Parlement européen du 14 février 2019](#).

Nous demandons au gouvernement de garantir que les personnes intersexuées aient un accès effectif aux soins de santé tout au long de leur vie, ainsi qu'un plein accès à leur dossier médical.

Crimes de haine et discours de haine

Afin de lutter contre toutes les formes d'expression susceptibles de produire, de propager ou de promouvoir la haine et la discrimination à l'égard des personnes transgenres et intersexuées, il est important de :

- inclure les « identités de genre » et les « caractéristiques sexuées » comme motif de protection dans les lois et dispositions existantes sur les discours de haine et les crimes de haine
- interdire les discours transphobes et interphobes dans les médias, y compris sur Internet
- inclure les personnes intersexuées comme groupe vulnérable dans les dispositions et mesures concernant les droits, le soutien et la protection des victimes d'actes criminels
- assurer le suivi des discours de haine et des crimes de haine transphobes et interphobes
- créer des mesures de protection pour prévenir les discours de haine et les crimes de haine transphobes et interphobes, et les évaluer
- évaluer les mesures existantes en matière d'inclusion transgenre et intersexe.

Accès à la justice et à la réparation des personnes intersexuées

La Déclaration de Malte de 2013, qui contient les revendications communes de l'organisation intersexe internationale, appelle les États à :

- reconnaître que la médicalisation et la stigmatisation des personnes intersexuées entraînent des traumatismes et des problèmes de santé mentale importants
- fournir une reconnaissance adéquate des souffrances et des injustices causées aux personnes intersexuées dans le passé
- fournir des réparations et compensations adéquates, l'accès à la justice et le droit à la vérité.

Éducation

Il existe d'autres mesures clés pour protéger les élèves intersexué-e-s, comme :

- mettre en place des systèmes de soutien pour les élèves vulnérables, qui incluent spécifiquement les élèves intersexué-e-s et leurs besoins

- mettre en place une collecte de données ventilées sur l'intimidation et le harcèlement en milieu scolaire
- mettre en place des outils et des mesures de suivi et d'évaluation de l'inclusion scolaire
- inclure les personnes intersexuées et l'existence de plus de deux sexes de manière positive et valorisante dans les programmes scolaires, les manuels scolaires et le matériel éducatif
- établir des politiques de lutte contre l'intimidation dans les écoles. Les écoles devraient prendre en compte le fait que les activités sexospécifiques peuvent être difficiles et exclusives pour certain-e-s jeunes intersexué-e-s.
- rendre les écoles inclusives face à la diversité des identités de genre, des caractéristiques sexuées et des orientations sexuelles. En communauté française, systématiser et encourager la charte « École pour tou-te-s », une plateforme incluant la Ligue des droits de l'enfant et plusieurs associations LGBTQIA+.
- ne pas autoriser les établissements d'enseignement à exiger des codes d'habillement selon le sexe/genre. Bien que le sexe et le genre soient deux facettes distinctes d'une personne, la binarité est néfaste, en particulier pour les personnes intersexuées et transgenres.
- aménager l'environnement et les infrastructures sportives afin de les rendre inclusifs pour les personnes intersexuées.

Collecte de données : combler les lacunes de la recherche

Certains paramètres, lorsqu'ils sont pris en compte, se sont avérés augmenter l'utilité des résultats de recherche sur les personnes intersexuées et aider à l'élaboration d'approches de recherche ciblées :

- La recherche sur les intersexuations doit porter sur les expériences, pas sur l'identité.
- Les personnes intersexuées ne devraient pas faire l'objet de recherches uniquement en tant que sous-groupe de la communauté LGBTI, mais en tant que partie indépendante de la population ; la ségrégation des données est essentielle.
- Travailler en collaboration avec des organisations dirigées par des personnes intersexuées et des groupes de soutien entre pair-e-s dirigés par des personnes intersexuées.
- Consulter des activistes et des organisations intersexes lors de la création de questionnaires ET lors de l'analyse et de la contextualisation des données.

Éthique médicale et biomédecine

La Belgique doit garantir la protection de la dignité, les droits et les libertés des personnes intersexuées et des personnes transgenres contre toute application abusive des progrès biologiques et médicaux, ratifier la convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine, garantir que les membres des comités d'éthiques soient formé-e-s aux droits fondamentaux des personnes intersexuées et transgenres. La France, les Pays-Bas, le Luxembourg ainsi que d'autres pays européens l'ont déjà ratifiée.

Don de sang inclusif et respectueux des droits fondamentaux des personnes intersexuées et des personnes transgenres

Lors du don de sang, les personnes intersexuées et transgenres subissent un questionnaire irrespectueux et excluant sur leur vie privée, leurs préférences ou leurs attirances sexuelles ainsi que sur leurs caractéristiques sexuées. Il faut adapter la loi encadrant le don de sang pour tenir compte de la diversité des genres et des sexes.

Convention internationale : les personnes intersexuées et les personnes transgenres en communauté germanophone

La communauté germanophone doit ratifier les principes de Jogjakarta, recommandations garantissant les droits fondamentaux des personnes LGBTQIA+. Le parlement fédéral, les régions de Bruxelles-Capitale, flamande et wallonne ainsi que la communauté française les ont ratifiés.

Le droit d'asile pour les personnes transgenres et intersexuées dont la vie, la santé et/ou l'intégrité physique seraient menacées en cas de renvoi dans leur pays d'origine.

Le droit à l'accès aux soins de santé transspécifiques pour les personnes transgenres incarcérées et aux soins de santé interspécifiques pour les personnes intersexuées incarcérées, ce qui doit débiter par leur recensement.

Les médias et autres agences doivent préserver le droit des personnes transgenres et intersexuées à la vie privée, à la dignité, ainsi qu'à la représentation exacte et éthique, sans présumer de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

Nous demandons d'interdire la reconnaissance faciale dans les lieux publics et son utilisation par les autorités à des fins d'identification, quelles que soient les réformes à venir.

La reconnaissance faciale est une technologie qui permet l'identification des personnes sur la base de l'analyse de caractéristiques de leurs visages. Les algorithmes de ces systèmes identifient ou confirment l'identité de personnes présentes via la consultation d'une base de données.

La reconnaissance faciale n'est pas légale en Belgique. Pourtant, elle a déjà été utilisée par la police belge à plusieurs reprises. La reconnaissance faciale menace nos droits fondamentaux et nos libertés individuelles et collectives.

Elle discrimine surtout les groupes sociaux particulièrement affectés et marginalisés, notamment les personnes migrantes, la communauté LGBTQIA+, les minorités raciales, les personnes sans-abri qui sont déjà régulièrement confrontées aux services de police. Des études tendent à montrer en outre que cette technologie reproduit des discriminations sexistes ou racistes provenant de conceptions sociales dominantes.

Financement - créer la durabilité

La Belgique et les entités fédérées devraient :

- financer le travail mené par des personnes intersexuées, par des personnes transgenres et par Genres Pluriels
- apporter un financement flexible, structurel et stable à Genres Pluriels et aux groupes transgenres et intersexes
- apporter un financement suffisant pour rémunérer le personnel
- investir dans le travail anti-trauma et la prévention du burn-out
- investir dans le renforcement organisationnel de Genres Pluriels et des groupes transgenres et intersexes
- soutenir les activistes transgenres et intersexes pour construire le travail au niveau communautaire, régional et national
- éduquer les institutions de financement et leurs pairs sur les questions de transidentités et d'intersexuations
- réduire les obstacles pour les groupes transgenres et intersexes dans leurs recherches et demandes de financement
- investir dans les projets menés par des personnes transgenres et intersexes qui offrent des formations aux professionnel·les de la santé et autres professionnel·les, comme le Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge
- investir dans les groupes de soutien entre pair·e-s, de préférence ceux qui travaillent dans une perspective de dépathologisation et de droits fondamentaux, comme le Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge

4. Nos principes

1. La démocratie partout et tout le temps
2. L'indépendance totale vis-à-vis de l'État, des partis, des cultes (mais nous respectons toutes les opinions non totalitaires et non prosélytes)
3. Le droit à la différence : pas d'injonction contraignante, normative ou excluante au sein de notre communauté !
4. L'unité d'action entre associations LGBTQI+ (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer, intersexes et autres), MOGAI (Marginalized Orientations, Gender Identities and Intersex), FINTA (Femmes, personnes Intersexes, personnes Non-Binaires, personnes Transgenres ou Agenre) et féministes
5. Le refus de la violence physique et verbale
6. La dénonciation publique des actes et des propos sexistes, transphobes et intersexophobes, homophobes, racistes, antisémites, xénophobes, âgistes, validistes,... d'où qu'ils émanent
7. La visibilité, la transparence, la clarté dans nos objectifs
8. Une structure horizontale et collective de prise de décisions

5. Nos moyens

5.1 Accueil et soutien des personnes transgenres et intersexuées

- Permanences de l'association :
 - à Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes) les premiers jeudis du mois de 18h30 à 22h30 ;
 - à Liège (Maison Arc-en-ciel) les deuxièmes jeudis du mois de 18h00 à 20h30
 - à Tournai (Relais Picardie Laïque) les troisièmes mardis du mois de 18h00 à 21h00
 - à Verviers (Maison Arc-en-ciel) les troisièmes lundis du mois de 19h00 à 21h30
 - à Charleroi (Maison Arc-en-ciel) les quatrièmes vendredis du mois de 18h00 à 20h30
 - à Namur (Maison Arc-en-ciel) les quatrièmes mercredis du mois de 18h00 à 21h00
 - à Mons (Maison Arc-en-ciel) les troisièmes jeudis du mois de 18h00 à 20h00
 - à Ottignies (Maison Arc-en-ciel) les premiers vendredis du mois de 19h00 à 21h00
 - à Eupen (Prisma V.o.G.) les troisièmes lundis du mois de 18h00 à 21h00
- Groupes de parole :
 - pour les personnes transgenres et intersexuées, en visioconférence le premier mardi de 18h30 à 20h00 tous les trois mois, et en présentiel à Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes) tous les troisièmes samedis du mois de 13h00 à 14h30, en anglais et en français
 - pour les proches à Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes) les troisièmes samedis du mois de 15h00 à 16h30
 - pour les partenaires à Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes) les troisièmes samedis du mois de 15h00 à 16h30
- Accueils individuels sur rendez-vous à Bruxelles, Liège, Tournai, Verviers, Charleroi, Namur, Mons et Ottignies
- Permanence sociale (sur rendez-vous) pour l'aide aux démarches administratives
- Aide spécifique aux demandeur-euse-s d'asile transgenres et intersexué-e-s
- Santé sexuelle et prévention/réduction des risques liés aux IST/au VIH
- Ateliers de féminisation et de masculinisation
- Recensement et visite psychosociale des personnes transgenres et intersexuées en prison

5.2. Visibilisation des personnes transgenres et intersexuées

- Festival annuel « Tous les genres sont dans la culture »
- Actions auprès des pouvoirs publics
- Manifestations publiques de soutien aux personnes transgenres et intersexuées
- Participation à des conférences, colloques, séminaires, réunions, émissions de radio et de télévision, ateliers, débats, manifestations, projections de films, expositions, spectacles, performances, lectures critiques, etc.

5.3 Sensibilisation aux discriminations

- Lutter contre les mécanismes de sexisme, d'hétéro/cis-sexisme et d'hétéro/cis-normativité, à l'origine des discriminations qui s'exercent à l'encontre des minorités tant d'identités de genres, de caractéristiques sexuées, que d'orientations sexuelles
- Sensibilisation des pouvoirs publics ; des administrations ; des professionnel-le-s du secteur psycho-médico-social, de l'emploi, du droit, de l'enseignement, des médias,...
- Supervisions de professionnel-le-s psycho-médico-sociaux/ales
- Informations/actions visant à sensibiliser un public le plus large possible

5.4 Travail en réseau

- Avec les associations LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer, intersexes, asexuelles), MOGAI (Marginalized Orientations, Genders and Intersex), féministes et généralistes
- Avec tou-te-s les acteur-ric-e-s sociaux-ales, en particulier les professionnel-le-s des secteurs psycho-médico-social, de l'emploi, du droit, de l'enseignement, des médias,...
- Avec les administrations et les pouvoirs publics
- Promotion et consolidation du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge
- Interactions au niveau local, national et international

5.5 Supports d'information et de formation adaptés aux différents publics

- Stands d'informations
- Ateliers grand public de sensibilisation aux transidentités et intersexuations, périodiques et sur demande pour groupes constitués
- Formations pour les professionnel·le·s, périodiques et sur demande pour groupes constitués
- Supervisions de professionnel·le·s psycho-médico-sociaux/ales, collectives et individuelles
- Animations auprès d'élèves du secondaire supérieur
- Formations étudiantes en hautes écoles et universités

5.6 Monitoring législatif/juridique et lobbying politique

5.7 Groupes de travail (GT) internes et externes

GT internes

GT Législation

La mise en place d'un groupe de travail Législation permet une structuration du monitoring législatif et du lobbying politique, qui figurent parmi les objectifs principaux de l'association.

Ce GT s'appuie sur des réunions et des collaborations avec des acteur·rice·s militant·e·s, professionnel·le·s, académiques et institutionnel·le·s : Amnesty International, juristes et futur·e·s juristes de l'ULB (Equality Law Clinic), 3 couples LGBTQIA+ belges (Prisme, RainbowHouse Brussels, Cavaria), IEFH, GAMS Belgique,...

Les objectifs du GT Législation se basent sur les principales revendications de Genres Pluriels vis-à-vis du cadre juridique/législatif, ainsi que sur les recommandations européennes et internationales en matière de droits humains (voir p. 5).

Interpellations du monde politique afin de :

- Mettre la sensibilisation aux questions transgenres et intersexes et la formation des professionnel·le·s des différents secteurs au cœur des politiques institutionnelles de lutte contre les discriminations
- Mettre en place un cadre législatif bienveillant pour les personnes intersexuées (notamment : interdiction des mutilations génitales)

GT Santé

- Répondre aux besoins de santé spécifiques des personnes transgenres et intersexuées sans psychiatisation ni pathologisation
- Établir une liste de professionnel·le·s qui accueillent ou qui accepteraient d'accueillir des personnes transgenres et intersexuées
- Sensibiliser et établir des partenariats avec tou·te·s les intervenant·e·s non seulement du secteur psycho-médico-social, mais aussi des administrations et de l'emploi, afin d'améliorer l'accueil, la prise en charge et le suivi des personnes transgenres et intersexuées
- Coordonner le Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge
- Accueillir les chercheurs/euses et les étudiant·e·s dont le sujet de recherche (TFE, mémoire, thèse, stage) porte sur les transidentités ou les intersexuations

GT Inter*

- Constituer une base de connaissances sur les intersexuations et les variations des caractéristiques sexuées
- Former des partenariats et collaborations avec les autres organisations de personnes intersexuées et de défense des droits humains
- Organiser des ateliers, des projections de films, des formations,...
- Liste de diffusion entre les membres : inter@genrespluriels.be

GT Médias

- Observation et vigilance médiatique, réactions à la production médiatique, accueil et sensibilisation des journalistes, réponses à leurs demandes d'informations/d'interviews/de témoignages
- Élaboration de supports de communication

GT Formation

- Définition des objectifs opérationnels et réflexion quant aux outils pédagogiques existants et à développer : ateliers de sensibilisations aux transidentités et aux intersexuations, formations pour les professionnel·le·s, brochures d'information, animations spécifiques pour le public jeune, etc.

- Former de futur·e·s formateur·rice·s à donner des animations et des formations de Genres Pluriels, afin d'être en mesure de répondre à la demande sans cesse croissante
- Élaborer une réflexion et un apprentissage pour les volontaires désirant accueillir les personnes transgenres et intersexuées lors de nos permanences mensuelles ainsi que pendant nos groupes de parole

GT Coordination Bénévoles

Mis en place à la fin de l'année 2021, afin notamment d'analyser les besoins, en concordance avec les personnes qui souhaitent effectuer du bénévolat (nombre, disponibilité, compétences, localisation géographique, etc.).

GT externes

- [Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge](#)
- Projets axés sur la santé sexuelle, dont le Comité de pilotage et d'appui méthodologique (CPAM) de l'Observatoire du Sida et des Sexualités et le « Plan' LGBTQI+ » en partenariat avec la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial, Go To Gynéco, Ex Æquo, l'Observatoire du Sida et des Sexualités et le Plan F

5.8 Accueil d'étudiant·e·s (projets, mémoires, TFE) et de stagiaires

5.9 Participation à des recherches théoriques, cliniques et de terrain

- Importance du public cible
- Impacts sociopolitiques (féministes, anthropologiques, linguistiques, politiques, culturels,...)
- Interroger les stéréotypes de genre/mécanismes de construction sexuée des genres sociaux
- Interroger les rapports sociopolitiques binaires qui marquent les relations de pouvoir et de domination entre le genre « homme » et le genre « femme »
- Interroger les croyances à l'existence de 2 et seulement 2 genres normés et normatifs « homme » et « femme »
- Examiner l'impact sociopolitique de la vision du continuum des genres
- Analyse critique des discours et pratiques dans le champ psycho-médico-social
- Analyse critique de la biologie et de son enseignement
- Supervision de recherches universitaires

5.10 Site Internet, forum, réseaux sociaux

L'existence et le travail de Genres Pluriels sont essentiels pour au minimum 5 % de la population belge (transgenre et intersexuée). Nous avons besoin du soutien des pouvoirs publics afin de poursuivre notre action et répondre d'une manière professionnelle aux demandes de plus en plus nombreuses qui nous sont adressées ; lesquelles nécessitent, de façon flagrante, la formation et l'engagement de personnel salarié supplémentaire, y compris pour faire face aux aléas qui peuvent affecter le personnel déjà en place, ce afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires de nos services et activités.

5. Nos partenaires

6.1 Partenaires logistiques

RainbowHouse Brussels (Maison Arc-en-ciel de Bruxelles)
Rue du Marché au charbon, 42 – 1000 Bruxelles
Site web : <http://www.rainbowhouse.be>

Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes
Rue des Grands Carmes, 20-22 – 1000 Bruxelles
Site web : <https://www.grandscarmes.org/>

Maison Médicale Arc-en-ciel de la Santé
Rue des Grands Carmes, 20 – 1000 Bruxelles
Site web : <https://www.grandscarmes.org/fr/health>

Maison Arc-en-ciel de Liège
Rue Hors Château, 7 – 4000 Liège
Site web : <http://macliege.be/>

Maison Arc-en-ciel de Verviers
Rue Xhavée, 21 – 4800 Verviers
Site web : <http://www.ensembleautrement.be/>

Maison Arc-en-ciel de Charleroi
Rue Prunier, 1 – 6000 Charleroi
Site web : <https://maccharleroi.be/>

Maison Arc-en-ciel de Namur
Rue Eugène Hambursin, 13 – 5000 Namur
Site web : <http://macnamur.be/>

Maison Arc-en-ciel de Mons
Boulevard John Fitzgerald Kennedy, 7 – 7000 Mons
Site web : <http://www.mac-mons.be/>

Maison Arc-en-ciel du Brabant wallon
Rue des Deux Ponts, 15 – 1340 Ottignies
Site web : <https://macbw.be/>

Picardie Laïque (Relais Centre d'Action Laïque)
Rue de Barges, 33-36 – 7500 Tournai
Site web : <https://www.picardie-laique.be>

CAL Charleroi
(à la Maison de la Laïcité) Rue de France, 31 – 6000 Charleroi
Site web : <http://www.cal-charleroi.be/>

Prisma V.o.G.
Heggenstraße, 18 – 4700 Eupen
Site web : <https://prisma-zentrum.be/downloads-franzoesisch/>

6.2 Partenaires institutionnels

- Région de Bruxelles-Capitale
- Région wallonne
- Commission communautaire française
- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Ville de Bruxelles
- Loterie Nationale

6.3 Partenaires militants, associatifs, professionnels, académiques

- Acceptess-T
<https://www.acceptess-t.com/>

- Amnesty International Coordination LGBT
http://www.amnesty.fr/index.php/amnesty/qui_sommes_nous/organisation/reseaux/commission_lgbt

- Centre Académique de Médecine Générale (CAMG)
<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/camg>

- Çavaria (coupole LGBTQIA+ néerlandophone)
<http://www.cavaria.be>

- Centre S (Centre de Santé Sexuelle Liégeois)
<https://centre-s.be/>

- Etopia – Centre d'animation et de recherche en écologie politique
<http://www.etopia.be>

- Ex Æquo (asbl de promotion de la santé et de prévention des IST)
<http://www.exaequo.be>

- Fédération laïque des centres de planning familial (FLCPF)
<http://www.planningfamilial.net>

- Fédération des centres pluralistes de planning familial (FCPPF)
<http://www.fcppf.be/>
- Feministische Actiebende (FAB)
<http://www.feminisme.be/fab>
- Garance asbl
<http://www.garance.be>
- Genres d'à côté
<http://www.gdac.org>
- International Lesbian and Gay Association (ILGA)
<http://ilga.org>
- Intersex Belgium
<https://intersexbelgium.be/>
- Intersex & Transgender Luxembourg
<http://itgl.lu/>
- L'autre "lieu" (recherche – action sur la psychiatrie et les alternatives)
<http://www.autrelieu.be>
- Ligue des droits de l'enfant
<https://www.liguedroitsenfant.be/>
- Luca Greco (chercheur à la Sorbonne)
<https://crem.univ-lorraine.fr/membres/enseignantes-chercheures-titulaires/greco-luca>
- Maison des femmes de Schaerbeek
<http://lamaisondesfemmes.blogspot.com/>
- Merhaba
<http://www.merhaba.be>
- Modus Vivendi
<http://www.modusvivendi-be.org/>
- ODT (Observatoire des Transidentités)
<http://www.observatoire-des-transidentites.com/>
- Organisation internationale des Intersexes (OII)
<http://www.oifrancophonie.org/>
- OUTrans (association française de soutien aux personnes transgenres)
<http://www.outrans.org>
- OII Europe (Organisation Intersex International Europe)
<https://oiieurope.org/>
- Observatoire du Sida et des Sexualités de l'Université Saint-Louis
<http://observatoire-sidasexualites.be/>
- Pixiels (Fédération des Jeunes Queer de Belgique)
<https://pixiels.be/>
- Plateforme de prévention SIDA
<http://www.preventionsida.org/>
- Polyamour.be
<http://www.polyamour.be/>
- Prisme (fédération wallonne des associations LGBT)
<https://www.federation-prisme.be/>
- Radio Panik
<http://www.radiopanik.org/>
- O'YES
<https://www.o-yes.be/>
- Société Scientifique de Médecine Générale
<https://www.ssmg.be/>
- TransGender Europe (TGEU)
<http://tgeu.net>
- Trans* Solidarity Fund Belgium
<https://www.tsfb.be/fr/>
- Université Catholique de Louvain (UCL)
<https://uclouvain.be/fr/index.html>
- ULB
<http://www.ulb.ac.be/>
- ULiège
https://www.uliege.be/cms/c_8699436/fr/portail-uliege
- Umons
<https://web.umons.ac.be/fr/>
- Vie féminine
<http://www.viefeminine.be>

Compte-rendu des projets et activités 2024

1. Projet « Trans* j'avance pour une diversité des genres »

1.1 Présentation du projet

Ce projet fait l'objet d'un [rapport d'activités](#) spécifique, disponible sur demande. Nous vous invitons à le consulter pour des informations plus détaillées sur les objectifs, les publics-cible, les réalisations, les données quantitatives et qualitatives.

Le projet « Trans* j'avance pour une diversité des genres » 2024 s'est déroulé du 01/01/2024 au 31/12/2024 avec le soutien d'equal.brussels, de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Loterie Nationale et de la Commission communautaire française.

Ce projet comprenait des formations de base et thématiques pour les professionnel-le-s ainsi que des sensibilisations grand public, récurrentes et sur demande pour des groupes constitués ; la sensibilisation des écoles secondaires/aide au coming-out ; l'accueil de stagiaires au sein de l'association et la supervision de TFE/mémoires/travaux d'étudiant-e-s ; l'offre d'expertise, de conseil et d'accompagnement ; la consolidation de groupes de travail et de réseaux juridiques et administratifs ; la distribution de supports d'information ; des actions dans le cadre de l'[Observatoire des réalités des personnes transgenres en prison](#).

1.2 Compte-rendu des activités

1.2.1 Sensibilisation, information, formation

Formations professionnelles de base récurrentes

Formations d'une journée (périodicité : environ tous les deux mois) assurées à Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes) et possibles dans différentes villes de Wallonie : Charleroi, Liège, Mons, Namur, Tournai, Verviers, Ottignies.

En 2024, il y a eu **5** formations à Bruxelles et **6** formations en Wallonie.
118 professionnel-le-s ont été formé-e-s par Genres Pluriels
dans le cadre des formations de base récurrentes.

Sensibilisations/formations/interventions sur demande pour des groupes constitués

Suite à la formation professionnelle de base, ou directement pour des groupes constitués, des demandes plus spécifiques nous sont de plus en plus fréquemment adressées. Nous nous adaptons à la demande et axons nos interventions sur des thématiques telles que l'accueil, l'animation, les aspects juridiques, l'emploi/ISP, les droits humains, les discriminations croisées, l'intersectionnalité, etc.

En 2024, il y a eu **42** formations à Bruxelles et **8** formations en Wallonie.
958 professionnel-le-s ont été informé-e-s par Genres Pluriels
dans le cadre des sensibilisations/formations/interventions sur demande pour des groupes constitués.

Formations auprès de la Police locale de la Région de Bruxelles-Capitale

Formation barémique sur base volontaire des 6 zones de Police de Bruxelles-Capitale.

En 2024, il y a eu **2** formations (en français).
33 professionnel-le-s ont été formé-e-s par Genres Pluriels
dans le cadre des formations pour la Police locale de la Région de Bruxelles-Capitale.

Sensibilisations grand public

Des [ateliers de sensibilisation aux transidentités](#) et des [ateliers de sensibilisation aux intersexuations](#) ont lieu de façon récurrente à Bruxelles et en Wallonie. La sensibilisation du grand public se fait également par des ciné-débats ou des bords de scène lors de représentations de pièces de théâtre.

En 2024, il y a eu **7** ateliers de sensibilisation à Bruxelles ; **3** ciné-débats à Bruxelles ; **1** bord de scène à Bruxelles et **3** bords de scène en Wallonie.
Au moins **541** personnes ont été informées par Genres Pluriels
dans le cadre des sensibilisations grand public.

1.2.2 Prise en charge de stagiaires et supervision de recherches/TFE /mémoires/thèses/travaux d'étudiant-e-s

- Accueil de stagiaires
- Supervision de travaux d'étudiant-e-s (domaines d'études liés au projet)

En 2024, il y a eu :
- **31** supervisions de travaux d'étudiant-e-s (domaines d'études liés au projet)
- **7** stagiaires accueilli-e-s au sein de l'association

CONCLUSION GÉNÉRALE DES SENSIBILISATIONS/INFORMATIONS/FORMATIONS

Au moins 1688 personnes ont été sensibilisées/informées/formées en 2024 dans le cadre de ce projet.

1.2.3 Groupes de travail (GT) et réseaux

GT interne Législation – réalisations 2024

Réunions avec des acteurs/trices militant-e-s, professionnel-le-s, académiques et institutionnel-le-s

Le focus depuis 2019 : mettre en place un **cadre législatif bienveillant pour les personnes intersexuées** par la [proposition de Résolution intersexue](#)

Poursuivre l'**amélioration du cadre législatif concernant la Loi trans* de 2017**, suite à l'[Arrêt de la Cour Constitutionnelle du 19 juin 2019](#) obligeant le gouvernement belge à revoir la Loi de 2017 sur base de l'autodétermination, pour les points concernant la « débinarisation » de l'enregistrement de sexe et la suppression de l'irrévocabilité.

2024 a été une année électorale. Genres Pluriels s'est focalisé sur nos demandes d'avancées politiques concernant les **remboursements des soins de santé**.

GT interne Médias – objectifs

Lutter contre les représentations stéréotypées, sexistes et transphobes/interphobes dans tous les types de médias, ainsi que visibiliser les transidentités et intersexuations de manière positive. En 2024, il y a eu 7 réunions du GT Médias.

GT internes Formation, Coordination Bénévoles

GT Formation (4 réunions en 2024) : constituer un groupe d'animateurs/trices pouvant donner les ateliers de sensibilisation et ainsi être en mesure de répondre à la demande sans cesse croissante.

Nous avons élaboré un [formulaire d'évaluations de nos formations](#). Cette méthodologie a été mise en place à partir de janvier 2024.

GT Coordination Bénévoles (5 réunions en 2024) : analyser les besoins, en concordance avec les personnes qui souhaitent effectuer du bénévolat (nombre, disponibilité, compétences, localisation géographique, etc.).

Coordination des pôles régionaux de Genres Pluriels

Au vu du développement des différentes antennes en Wallonie, les activités sont plus vastes que de simples permanences. En effet, dans chaque ville où une permanence se crée, une offre de formations professionnelles et grand public est proposée, ainsi que des partenariats avec des structures locales comme les Maisons Arc-en-ciel (MAC), les Centres d'Action Laïque (CAL), les pouvoirs publics des villes concernées, etc.

Genres Pluriels a des permanences mensuelles à Liège (actuellement suspendue), Verviers (actuellement suspendue), Tournai, Charleroi, Namur, Mons, Ottignies et Eupen.

1.2.4 Observatoire des réalités des personnes transgenres en prison

Genres Pluriels a renforcé sa collaboration avec l'association **I.Care** dans le cadre de l'[Observatoire des réalités des personnes transgenres en prison](#), dont l'un des objectifs est de faire évoluer la politique carcérale afin de permettre une prise en compte des besoins spécifiques des personnes transgenres incarcérées (lieu d'incarcération, vie quotidienne, accès aux soins, réinsertion).

Les actions de nos deux organisations sont complémentaires. En effet, l'ASBL I.Care a la possibilité de visites en cellules et nous redirige les demandes de personnes transgenres, afin que Genres Pluriels puisse leur offrir un encadrement plus spécifique. Ceci a permis, en 2024, 10 accompagnements de 2 personnes transgenres incarcérées.

1.2.5 Nouvel axe : demandes d'asile

En 2024, nous avons constaté une augmentation très importante des demandes de consultations pour des personnes demandeuses d'asile (77 demandes, contre 28 en 2023).

La prise en charge des demandes d'asile nécessite un travail de coordination tant sociale, juridique et administrative de plusieurs acteurs de terrain comme les avocat·e·s, les structures publiques d'accueil et administratives. Cette coordination est essentielle afin que les personnes transgenres/intersexuées poussées à fuir leur pays puissent avoir pleinement accès à leurs droits.

Nous avons mis en avant ces besoins spécifiques lors de la **table ronde** de notre festival « Tous les genres sont dans la culture » 2024, intitulée « [Les besoins spécifiques des personnes transgenres et intersexes en demande d'asile](#) » (participation : 17 personnes).

2. Projet « Santé Trans*/Inter* spécifiques : accessibles à tou-te-s »

2.1 Présentation du projet

Ce projet fait l'objet d'un [rapport d'activités](#) spécifique, disponible sur demande. Nous vous invitons à le consulter pour des informations plus détaillées sur les objectifs, les publics-cible, les réalisations, les données quantitatives et qualitatives.

Le projet « Santé Trans*/Inter* spécifiques : accessibles à tou-te-s » 2024 s'est déroulé du 01/01/2024 au 31/12/2024 avec le soutien de la Commission communautaire française, de la Région wallonne/AViQ et de Solidaris.

Ce projet comprenait : l'accueil individuel des personnes transgenres/intersexes et de leur entourage ; des permanences et des groupes de parole ; des formations de base et complémentaires thématiques pour les (futur-e-s) professionnel-le-s, récurrentes et sur demande pour des groupes constitués ; des supervisions pour les professionnel-le-s ; des actions et des collaborations dans le domaine de la santé sexuelle/prévention du VIH et des IST ; la consolidation du [Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge](#) ; la diffusion de supports d'information ; l'offre d'expertise, de conseil et d'accompagnement ; des actions menées dans le cadre de l'[Observatoire des réalités des personnes transgenres en prison](#).

2.2 Compte-rendu des activités

2.2.1 Accueil des personnes transgenres/intersexes et de leur entourage

Soutien individuel

En 2024, il y a eu au total **1194** demandes d'entretien individuel pour **780** présences.
Répartition de la provenance des personnes par régions

- Région de Bruxelles-Capitale : 577 demandes
- Région wallonne : 488 demandes
- Région flamande : 22 demandes
- Étranger : 107 demandes

Permanences mensuelles à Bruxelles, Liège, Tournai, Verviers (suspendue en 2024), Charleroi, Namur, Mons, Ottignies, Eupen

En 2024, il y a eu **75** permanences adultes et **9** permanences jeunes.

Groupes de parole pour les personnes trans*/inter* et pour l'entourage

Les groupes de parole ont lieu en présentiel à Bruxelles les troisièmes samedis de chaque mois, ainsi qu'en visioconférence.

En 2024, il y a eu au total :

- **11** groupes de parole pour les personnes trans*/inter* en présentiel (Bruxelles)
- **2** groupes de parole pour les personnes trans*/inter* en visioconférence
- **3** groupes de parole pour les proches en présentiel (Bruxelles)
- **2** groupes de parole pour les proches en visioconférence
- **1** groupe de parole pour les partenaires en présentiel (Bruxelles)

Participation totale : environ **90 personnes**

Autres accueils de groupes pour le public cible

- Ateliers de féminisation à Bruxelles (2) et à Tournai (1)
- Ateliers de chant à Bruxelles (2), organisés par Clémence Porte, logopède

2.2.2 Sensibilisation, information, formation

Formations professionnelles de base récurrentes

Voir p. 19

Sensibilisations/formations/interventions sur demande pour des groupes constitués (professionnel-le-s du secteur psycho-médico-social)

En 2024, il y a eu **16** formations à Bruxelles, **11** formations en Wallonie et **1** formation au Luxembourg.
653 professionnel-le-s ont été informé-e-s par Genres Pluriels dans le cadre des sensibilisations/formations/interventions sur demande pour des groupes constitués.

Formation professionnelles complémentaires

Ces formations complémentaires constituées en demi-journées à thèmes sont ouvertes aux professionnel-le-s qui ont déjà suivi la formation de base. Elles ont lieu dans le cadre des Journée de Supervision du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge, ou sur demande pour des groupes constitués.

En 2024, il y a eu :

- 3 formations « Introduction à la prise en charge médicale ; traitements hormonaux » à Bruxelles
- 2 formations « Introduction à la prise en charge médicale ; traitements hormonaux » en Wallonie
 - 2 formations « Prise en charge médicale, traitements hormonaux – suivis » à Bruxelles
- 2 formations « Accompagnements psychologiques et psychothérapeutiques des personnes transgenres et de leur entourage » à Bruxelles
 - 4 formations « Santé sexuelle transspécifique » à Bruxelles
- 4 formations à la 1^{er} ligne psycho-sociale du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge à Bruxelles
- 12 formations à la 1^{er} ligne psycho-sociale du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge en Wallonie
 - 2 formations « Demandes d'asile trans- et inter-spécifiques » à Bruxelles

139 professionnel-le-s ont été formé-e-s par Genres Pluriels dans le cadre des formations complémentaires.

Supervisions des professionnel-le-s psycho-médico-sociaux/ales

En 2024, il y a eu :

- 2 Journées de Supervision du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge à Bruxelles
 - 1 supervision d'équipe (planning familial) en Wallonie

81 professionnel-le-s ont été formé-e-s par Genres Pluriels sur demande ou dans le cadre des Journées de supervision.

INÉDIT en 2024 – Conférence « À quels remboursements des soins de santé ont droit les personnes transgenres en Belgique en 2024 ? »

En 2024, année électorale, Genres Pluriels et le [Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge](#) se sont adressé-e-s aux instances décisionnelles quant à l'urgente nécessité d'améliorer l'accès aux soins de santé pour les personnes transgenres en Belgique :

- par un [communiqué de presse](#) (25/03/2024)

- puis une conférence (22/11/2024) en présence du Ministre Yves Coppieters, qui peut être écoutée en ligne sur notre site : <https://www.genrespluriels.be/Compte-rendu-de-la-conference-A-quels-remboursements-des-soins-de-sante-ont>

63 personnes ont été sensibilisées dans le cadre de cette conférence organisée par Genres Pluriels.

Stands d'information

En 2024, Genres Pluriels a tenu des stands d'information à Bruxelles (**9**) et en Wallonie (**4**).

2.2.3 Supervision de recherches/TFE/mémoires/thèses/travaux d'étudiant-e-s (domaines d'études liés au projet)

En 2024, il y a eu **30** supervisions de travaux d'étudiant-e-s dans le cadre de ce projet.

CONCLUSION GÉNÉRALE DES SENSIBILISATIONS/INFORMATIONS/FORMATIONS

Au moins 1014 personnes ont été sensibilisées/informées/formées en 2024 dans le cadre de ce projet.

2.2.4 Santé sexuelle

Tout au long de l'année

- Promotion/distribution du [Guide de santé sexuelle pour les personnes trans* et leurs amant.e.s. Réduction des risques sexuels liés aux IST/au VIH](#)
- Promotion du module de formation complémentaire « Santé sexuelle transspécifique » à destination des professionnel-le-s des secteurs psycho-médico-sociaux, des personnes concernées et de leurs allié-e-s
- Contacts hebdomadaires et réunions régulières (au moins mensuellement) sur différents sujets de santé sexuelle avec des associations partenaires dans ce domaine

2.2.5 Groupes de travail (GT) et réseaux

GT interne Santé

Pour les objectifs et actions, voir p. 14

En 2024, il y a eu 6 réunions du GT Santé.

Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge

Suite à une demande croissante des partenaires médecins en deuxième ligne au sein du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge (RPMSTIB) de pouvoir échanger entre eux au sujet de leur suivis médicaux de personnes transgenres et/ou intersexuées, et avec la coordination de la première ligne psycho-sociale informative pré-réorientation médicale dudit Réseau, des réunions spécifiques d'intervisions ont été mises en place par Genres Pluriels.

En 2024, il y a eu :

- 3 interventions entre médecins de référence du RPMSTIB et sa première ligne psycho-sociale
- 4 interventions entre professionnel-le-s de première ligne psycho-sociale du RPMSTIB, réunissant principalement des psychologues, une assistante sociale et un psychiatre

En outre, les contacts par mail et téléphone, voire visioconférence, avec les nombreux-ses partenaires (médecins, psychologues, psychothérapeutes, logopèdes, juristes, etc.) membres du RPMSTIB, sont exponentiels. Le plus souvent, ces partenaires demandent aux psychologues de Genres Pluriels :

- de la consultance par rapport à leurs pratiques professionnelles
- des échanges dans un contexte de suivi conjoint pluridisciplinaire (« approche intégrée » selon l'INAMI, sans que l'équipe constituée en fonction de la demande et de la situation spécifique de chaque personne transgenre et/ou intersexuée soit sous le même toit).

Enfin, pour renforcer encore davantage les échanges et répondre toujours mieux aux demandes de formation continue par les pairs pour les plus de 200 membres du RPMSTIB, nous avons tout mis en œuvre, malgré un lourd manque de subventions, pour créer une [plateforme en ligne](#) où lesdit-e-s membres peuvent trouver de la documentation de qualité sur les transidentités et les intersexuations, et correspondre entre eux par messagerie instantanée.

2.2.6 Observatoire des réalités des personnes transgenres en prison

Voir p. 20

3. Festival « Tous les genres sont dans la culture »



3.1 Présentation

Ce projet fait l'objet d'un [rapport d'activités](#) spécifique, disponible sur demande. Nous vous invitons à le consulter pour des informations plus détaillées sur les objectifs, les publics-cible, les réalisations, les données quantitatives et qualitatives.

La seizième édition du [festival « Tous les genres sont dans la culture »](#) a eu lieu à Bruxelles et en Wallonie du 26 octobre au 22 novembre 2024, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commission communautaire française et de la Ville de Bruxelles.

Le festival « Tous les genres sont dans la culture » vise à sensibiliser un public le plus large possible aux transidentités/intersexuations et à la place, dans la société, des personnes transgenres/aux genres fluides et intersexuées.

3.2 Compte-rendu des activités

Table ronde « Les besoins spécifiques des personnes transgenres et intersexuées en demande d'asile », Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 26/10/2024

Participation : 17 personnes

Ciné-débat sur les intersexuations, Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 26/10/2024

Participation : 10 personnes

Atelier de sensibilisation aux intersexuations, Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 29/10/2024

Participation : 6 personnes

Atelier d'écriture « Genres et sexes », Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 30/10/2024

Participation : 5 personnes

Pièce de théâtre « Trans Parents », Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 02/11/2024

Participation : 15 personnes

Pièce de théâtre « Les Variations silencieuses », Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 05/11/2024

Participation : 30 personnes

Atelier chant « sans pression », Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 09/11/2024

Participation : 10 personnes

Atelier de sensibilisation aux transidentités, Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 16/11/2024

Participation : 6 personnes

Soirée jeu de société « CULEDO, le jeu de tous vos fantasmes », Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 18/11/2024

Participation : 2 personnes

Atelier de féminisation, Tournai (Relais Picardie Laïque), 19/11/2024

Participation : 5 personnes

Conférence gesticulée « La traversée des genres », Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 21/11/2024

Participation : 11 personnes

Conférence « À quels remboursements des soins de santé ont droit les personnes transgenres en Belgique en 2024 ? », Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 22/11/2024

Participation : 63 personnes

Voir p. 23

4. Sorties culturelles

4.1 Présentation

« *C'est ce que j'attendais depuis longtemps* » – une membre de Genres Pluriels

Dans le cadre de nos actions en faveur de nos membres/bénéficiaires, nous avons mis en place un projet de sorties culturelles mensuelles. Ces sorties permettent de découvrir ensemble des spectacles, films, expositions ou événements culturels, avec une attention particulière portée aux thématiques Queer, féministe et aux questions liées aux transidentités, tout en restant ouvertes à d'autres propositions selon les envies des participant-e-s.

Ce projet vise plusieurs objectifs :

- Encourager les rencontres et les échanges dans des cadres extérieurs à ceux habituels de l'association ;
- Offrir un environnement collectif rassurant pour faciliter l'accès à l'espace public à celles et ceux qui peuvent en ressentir le besoin ;
- Réduire les coûts de participation grâce à des tarifs de groupe ou des dispositifs de solidarité ;
- Organiser des déplacements collectifs pour favoriser l'accessibilité et renforcer la dynamique de groupe ;
- Favoriser la socialisation des personnes trans* en intégrant des proches invité-e-s dans les activités

Ces sorties sont coordonnées par un petit groupe de bénévoles. Elles sont ouvertes à nos membres ainsi qu'à l'ensemble de nos bénéficiaires et à leurs proches.

4.2 Compte-rendu des activités

Une première sortie « test » regroupant 10 personnes a eu lieu fin avril pour assister au spectacle « *Un temps soit peu* » de l'artiste trans* Laurène Marx au Théâtre National.

Un partenariat a été noué avec le Théâtre National pour la saison 2024-2025 : 5 spectacles ont été programmés mais suite à un tragique incident au TN, 2 ont dû être annulés.

Au final, c'est donc 4 sorties organisées (danse, théâtre, cirque) pour 29 entrées, 14 personnes concernées et 4 proches invité-e-s.

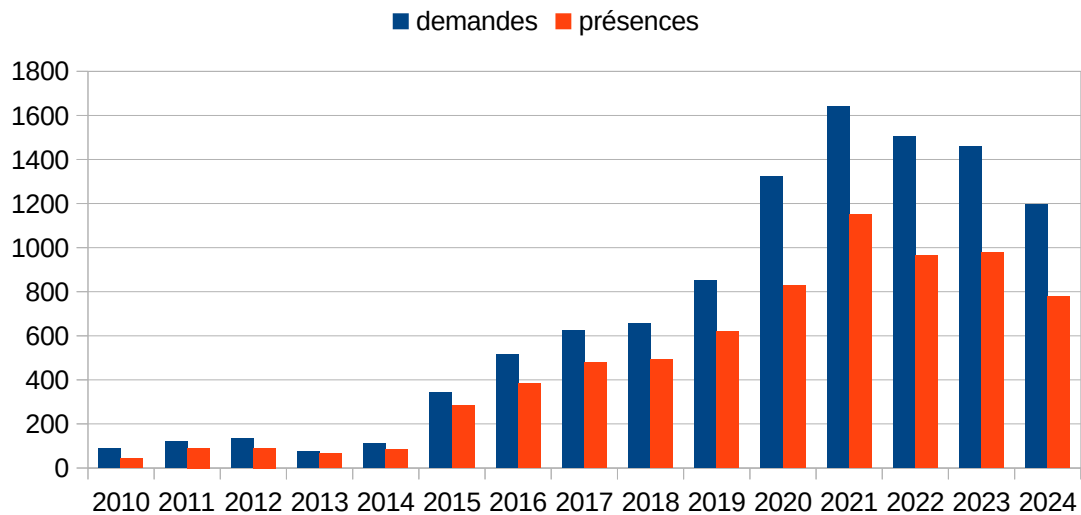
En fin d'année, nous avons également établi les bases d'un partenariat avec la « *Balsamine* ».

Statistiques

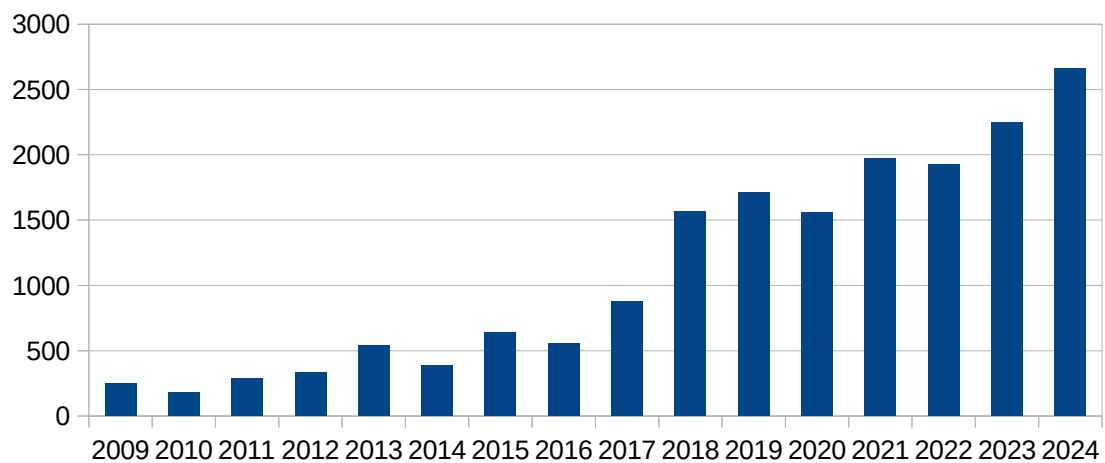
Nombre de personnes sensibilisées/informées/formées par Genres Pluriels depuis 2009

Type d'activité	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Ateliers de sensibilisation aux transidentités		12	41	109	61	148	171	143	153	192	398	44	96	35	35	31	1669
Ateliers de sensibilisation aux intersexuations										15	35	41	134	28	8	15	276
Formations professionnelles sur les transidentités (récurrentes)			60	68	37	80	135	70	144	394	280	75	64	90	96	118	1711
Formations professionnelles sur les intersexuations (récurrentes)														6			6
Sensibilisations/formations sur demande (professionnel-le-s secteur psycho-médico-social)											361	1027	727	973	845	653	4586
Sensibilisations/formations sur demande (professionnel-le-s autres secteurs)												93	371	379	796	958	2597
Formations complémentaires thématiques et supervisions								40	39	25	80	132	61	143	143		663
Formations FGTB					25	28	29										82
Formations Police					281	30	96	103	74	76	51				157	33	901
Formations All Genders Welcome								33	165	89	150	61					498
Formations Pouvoirs Locaux RBC													143	83			226
Formations Pouvoirs Locaux RW														14			14
Sensibilisations étudiantes/personnel éducatif + aide au coming-out						17	149	58	131	435	178	78	122				1168
Stagiaires/supervisions de travaux d'études						23	18	25	14	34	22	51	95	56	106	68	512
Colloques, conférences, symposiums, tables rondes, projections-débats, ateliers,...	250	165	184	153	135	63	42	122	159	290	210	8	86	200	61	642	2770
Total	250	177	285	330	539	389	640	554	880	1564	1710	1558	1970	1925	2247	2661	17679

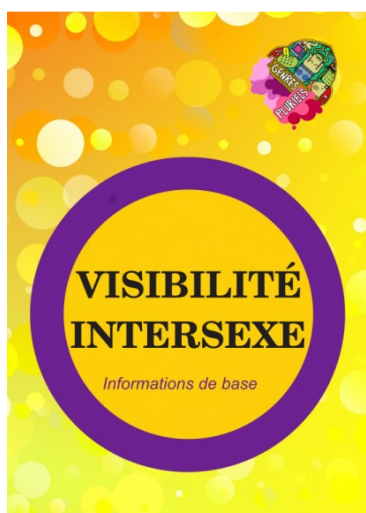
Nombre de consultations



Nombre de personnes sensibilisées/informées/formées



Supports d'information



Visibilité Intersexe – Informations de base

en [version électronique](#) (document PDF), téléchargeable sur notre site Web

en version papier, gratuite et disponible sur simple demande (les frais postaux étant toutefois susceptibles d'être facturés pour les demandes en grande quantité)

7.000 exemplaires imprimés au total (31/12/2024)

Brochure d'information générale sur les transidentités

en [version électronique](#) (document PDF), téléchargeable sur notre site Web

en version papier, gratuite et disponible sur simple demande (les frais postaux étant toutefois susceptibles d'être facturés pour les demandes en grande quantité)

12.500 exemplaires imprimés au total (31/12/2024)



Guide de santé sexuelle pour personnes trans* et leurs amant-e-s

en [version électronique](#) (document PDF), téléchargeable sur notre site Web

en version papier, gratuite et disponible sur simple demande (les frais postaux étant toutefois susceptibles d'être facturés pour les demandes en grande quantité)

6.000 exemplaires imprimés au total (31/12/2024)



Communication

1. Pôle Communication

Le Pôle Communication de Genres Pluriels regroupe différents aspects de l'ICT :

- La prise en charge des communications sur les réseaux sociaux à nos membres et également par courrier électronique
- La maintenance et la mise à jour de nos services informatiques et des ordinateurs de l'association

2. Listes de discussion

Les listes de discussion sont un des outils de collaboration entre l'équipe de Genres Pluriels, ses membres et les bénévoles de l'association. Elles permettent une communication séparée soit par ville, soit par thématique :

Nom de la liste	Description de la liste
actives@genrespluriels.be	Communications liées aux réunions des ActivEs
benevoles@genrespluriels.be	Reprend l'entière responsabilité des bénévoles
bruxelles@genrespluriels.be	Activités ayant lieu à Bruxelles
charleroi@genrespluriels.be	Activités ayant lieu à Charleroi
coordo2@genrespluriels.be	Communications liées aux réunions de Coordo 2
elles.plurielles-grp@genrespluriels.be	Lieu de discussion entre femmes transgenres
eupen@genrespluriels.be	Activités ayant lieu à Eupen
finances@genrespluriels.be	Communications liées aux aspects financiers de Genres Pluriels
formation@genrespluriels.be	Groupe de travail Formations
gt-coordo-benevoles@genrespluriels.be	Reprend les bénévoles responsables d'activités
gt-media@genrespluriels.be	Groupe de travail Média
ict@genrespluriels.be	Groupe de travail ICT (Information – Communication – Technologies)
inter@genrespluriels.be	Communications liées aux thématiques intersexes
legislation@genrespluriels.be	Groupe de travail Législation
liege@genrespluriels.be	Activités ayant lieu à Liège
membres-gps@genrespluriels.be	Lieu de discussion entre les membres adhérent-e-s de Genres Pluriels concerné-e-s
mons@genrespluriels.be	Activités ayant lieu à Mons
namur@genrespluriels.be	Activités ayant lieu à Namur
ottignies@genrespluriels.be	Activités ayant lieu à Ottignies
parent.e.s@genrespluriels.be	Lieu de discussion pour les participant-e-s du groupe de parole « Proches »
partenaires@genrespluriels.be	Lieu de discussion pour les participant-e-s du groupe de parole « Partenaires »
sante@genrespluriels.be	Groupe de travail Santé
staff@genrespluriels.be	Communications liées aux réunions de staff
tournai@genrespluriels.be	Activités ayant lieu à Tournai
verviers@genrespluriels.be	Activités ayant lieu à Verviers

3. Adresses individuelles

Les adresses individuelles servent de point d'entrée et de référence à Genres Pluriels selon l'objectif de la correspondance.

Ne sont pas reprises dans le tableau ci-dessous les adresses individuelles nominatives.

Adresse e-mail	Description
achats@genrespluriels.be	Adresse utilisée pour effectuer des achats
admin@genrespluriels.be	Adresse utilisée pour la comptabilité
contact@genrespluriels.be	Adresse générale de l'association
coordinationbenevoles@genrespluriels.be	Adresse de redirection pour les responsables de la coordination bénévoles
culture@genrespluriels.be	Adresse utilisée pour les sorties culturelles
dkb@genrespluriels.be	Adresse utilisée pour les ateliers Drag King
donations@genrespluriels.be	Adresse de contact pour les dons
education@genrespluriels.be	Adresse de contact pour les écoles
feminisation@genrespluriels.be	Adresse utilisée pour les inscriptions aux ateliers de féminisation
groupparole@genrespluriels.be	Adresse utilisée pour les inscriptions aux groupes de parole
international@genrespluriels.be	Adresse utilisée pour les demandes internationales
masculinisation@genrespluriels.be	Adresse utilisée pour les inscriptions aux ateliers de masculinisation
media@genrespluriels.be	Adresse de contact pour toutes les demandes médiatiques
moderation@genrespluriels.be	Adresse utilisée pour la modération en ligne
newsletter@genrespluriels.be	Adresse de diffusion des newsletters
rendez-vous@genrespluriels.be	Adresse utilisée pour la prise de rendez-vous
sensibilisation@genrespluriels.be	Adresse utilisée pour les demandes de formations/sensibilisations
social@genrespluriels.be	Adresse utilisée pour les activités de sociabilisation
stagiaire@genrespluriels.be	Adresse pouvant être utilisée par les stagiaires, dans le cadre de leur stage
webmaster@genrespluriels.be	Adresse utilisée pour les aspects informatiques

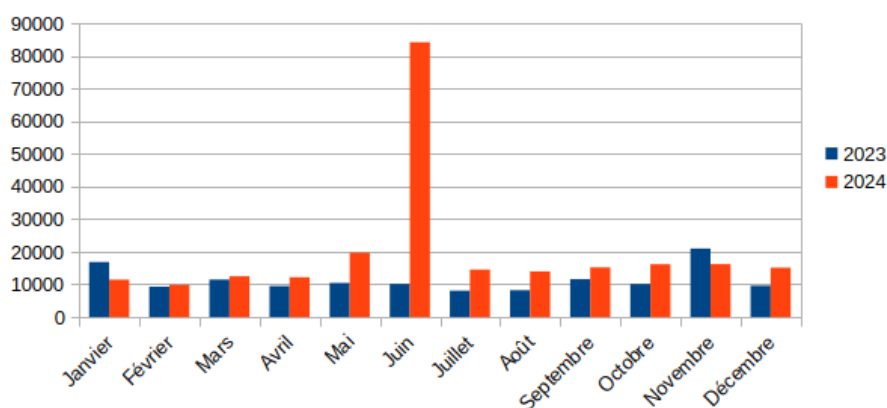
4. Site web

En 2024, **43 articles ont été écrits**.

Il y a eu un total de 240.276 visites sur notre site internet, **soit 103.989 de plus que l'année précédente** avec une moyenne de 658 visites par jour, soit 285 de plus qu'en 2023.

Le site internet gère également les newsletters avec 495 personnes inscrites, soit 45 de plus que l'année précédente.

Comparaison du nombre de visites mensuelles sur le site entre 2023 et 2024



Nous remarquons un pic de visite au mois de juin 2024, difficilement explicable, car aucune communication particulière n'a été publiée à ce moment.

5. Réseaux sociaux

Abonnements

En 2024, Genres Pluriels était présente sur Facebook, Instagram et LinkedIn.

Sur Facebook, en date du 31 décembre 2024, 6.643 personnes **étaient abonnées à la page Facebook** de Genres Pluriels. Cela représente 354 personnes de plus qu'en 2023, soit une évolution de 5,4 %. Ces derniers chiffres sont une évaluation de la réalité car prend en compte les désabonnements, abonnements et désabonnements et arrivées des personnes au cours de l'année.

À la même date, **1.733 personnes étaient abonnées au compte Instagram** de Genres Pluriels (565 personnes de plus qu'en 2023) et **406 personnes étaient abonnées au compte LinkedIn** de Genres Pluriels (pas de comparaison possible avec 2023, le compte LinkedIn ayant été créé en 2024).

Couvertures et interactions

Facebook

Sur Facebook, la couverture des publications en 2024 était de 26.360, soit une augmentation de 240,3 % par rapport à 2023.

Il y a eu 2.320 interactions (mentions « j'aime », commentaires, partages) avec le contenu publié, soit 530,4 % de plus que l'année précédente.

Il y a eu 316 clics sur un lien contenu dans une publication, ce qui représente une augmentation de 167,8 % par rapport à 2023.

Enfin, la page Facebook de Genres Pluriels a reçu 10.545 visites, 155,2 % de plus que l'année précédente.

Instagram

La couverture des publications en 2024 était de 83.625, soit une augmentation de 4,5K % par rapport à l'année précédente.

Il y a eu 1.960 interactions avec le contenu publié, soit 100 % de plus qu'en 2023.

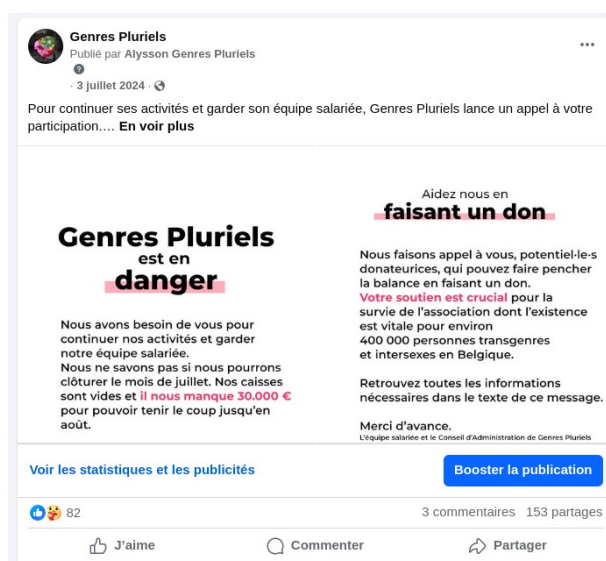
Il y a eu 157 clics sur un lien contenu dans une *story*, soit une augmentation de 823,5 % par rapport à 2023.

Enfin, le compte Instagram de Genres Pluriels a reçu 5.799 visites, ce qui représente une augmentation de 377,3 % par rapport à l'année précédente.

Contenu

Facebook

En 2024, nous avons effectué 89 publications sur la page Facebook de Genres Pluriels. La publication la plus aimée est celle de l'appel aux dons, publiée le 03 juillet, avec 82 mentions « j'aime ».



Instagram

En 2024, nous avons effectué 41 publications sur le compte Instagram de Genres Pluriels. La publication la plus aimée est également celle de l'appel aux dons, publiée le 03 juillet, avec 700 mentions « j'aime ».

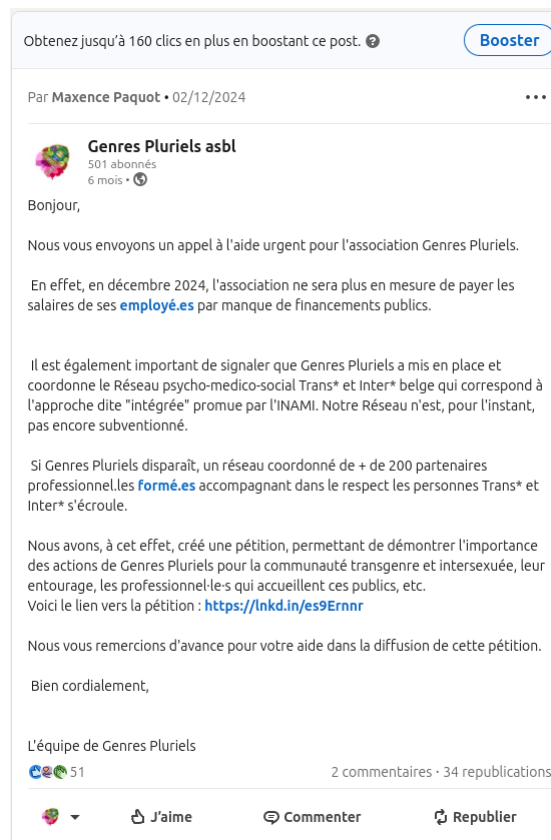
Genres Pluriels est en danger

Nous avons besoin de vous pour continuer nos activités et garder notre équipe salariée.
Nous ne savons pas si nous pourrions clôturer le mois de juillet. Nos caisses sont vides et **il nous manque 30.000 €** pour pouvoir tenir le coup jusqu'en août.



LinkedIn

En 2024, nous avons effectué 9 publications sur le compte LinkedIn de Genres Pluriels. La publication la plus aimée est celle de la pétition, publiée le 02 décembre, avec 51 mentions « j'aime ».



Groupes Facebook

Il existe actuellement 10 groupes Facebook. Ces groupes servent à se retrouver sur Internet par ville où Genres Pluriels est active.

Le groupe « Genres Pluriels Groupe » est le groupe général.

Genres Pluriels – BRUXELLES	https://www.facebook.com/groups/gp.bruxelles/
Genres Pluriels – CHARLEROI	https://www.facebook.com/groups/gp.charleroi/
Genres Pluriels – EUPEN	https://www.facebook.com/groups/gp.verviers/
Genres Pluriels – LIÈGE	https://www.facebook.com/groups/gp.liege/
Genres Pluriels – MONS	https://www.facebook.com/groups/gp.mons/
Genres Pluriels – NAMUR	https://www.facebook.com/groups/gp.namur/
Genres Pluriels – OTTIGNIES	https://www.facebook.com/groups/gp.ottignies/
Genres Pluriels – TOURNAI	https://www.facebook.com/groups/gp.tournai/
Genres Pluriels – VERVIERS	https://www.facebook.com/groups/gp.verviers/
Genres Pluriels Groupe	https://www.facebook.com/groups/genres.pluriels/

Ces groupes totalisent 1009 utilisateur-riche-s. Une nuance est à apporter : la même personne peut être sur différents groupes. Il ne s'agit donc pas d'utilisateur-riche-s uniques.

6. Plateforme du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge

La [plateforme](#) a été mise en ligne dans le courant du second semestre 2024. Au 31/12/2024, elle comptait 25 utilisateur-riche-s.

Voir aussi p. 24

7. Genres Pluriels dans les médias

BX1 (émission de télévision de la chaîne info de Bruxelles)

« *Autrement* » : *vers une santé inclusive*

06/02/2024 : <https://bx1.be/emission/autrement-vers-une-sante-inclusive/?theme=classic>

Libres, ensemble (émission de télévision du Centre d'Action Laïque)

Minorités invisibles : penser le système carcéral pour tous

10/11/2024 : <https://www.laicite.be/emission/minorites-invisibles-penser-le-systeme-carceral-pour-tous/>

Finances

COMPTE DE RÉSULTAT

	2024	2023
CHARGES	320,774.54	341,275.41
ACHATS	0.00	263.73
SERVICES ET BIENS DIVERS	41,983.61	48,671.75
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS	277,921.93	290,852.95
AMORTISSEMENTS, RÉDUCTIONS DE VALEUR	233.53	233.53
PROVISIONS	0.00	0.00
AUTRES CHARGES EXPLOITATION	0.00	0.00
CHARGES FINANCIÈRES DIVERSES	635.47	1,253.55
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	0.00
IMPÔTS	0.00	0.00
	2024	2023
PRODUITS	294,067.82	315,505.43
VENTES / RECETTES PROPRES	74,404.48	80,258.61
FACTURATION D'AUTRES EXERCICES	0.00	0.00
COTISATIONS DES MEMBRES	1,221.00	1,046.00
DONS	33,238.90	17,734.18
AMORTISSEMENT SUBSIDE EN CAPITAL	0.00	0.00
SUBSIDES	174,046.09	203,464.99
AUTRES PRODUITS EXPLOITATION	11,157.35	12,996.67
PRODUITS FINANCIERS	0.00	4.98
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	0.00
	2024	2023
RÉSULTAT AVANT AFFECTATION	-26,706.72	-25,770.08
AFFECTATIONS AUX FONDS	0.00	0.00
Bénéfices cumulés de l'exercice précédent	19,459.43	45,229.51
RÉSULTAT APRÈS AFFECTATION	-7,247.29	19,459.43

Budgétisation prévisionnelle 2025 (résumé)

RECETTES

Recettes propres	85.500,00 €
Formations, ateliers, conférences,...	50.000,00 €
Entretiens individuels	13.500,00 €
Dons/crowdfunding	20.000,00 €
Cotisations des membres	1.700,00 €
Ventes (objets promotionnels, boissons)	300,00 €
Subventions	170.162,51 €
Région de Bruxelles-Capitale (equal.brussels)	23.500,00 €
Région wallonne	60.000,00 €
Fédération Wallonie-Bruxelles	30.000,00 €
Commission communautaire française	48.500,00 €
Ville de Bruxelles	4.000,00 €
Institut pour l'égalité des femmes et des hommes	0.000,00 €
Loterie Nationale	4.162,51 €
Financements privés	0,00 €
	0,00 €
TOTAL DES RECETTES	255.662,51 €

DÉPENSES

Frais de personnel	206.000,00 €
Frais de rétribution de tiers	9.600,00 €
Frais de promotion, publication, communication	10.000,00 €
Frais administratifs	5.000,00 €
Frais de déplacement, hébergement, réception	4.000,00 €
Frais de location	7.000,00 €
Charges financières diverses	1.000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	242.600,00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	13.062,51 €
<i>Perte cumulée à reporter</i>	<i>-7.247,29 €</i>
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2025	5.815,22 €

Avec le soutien de...

